



**Des cantines scolaires
pour améliorer
durablement la
nutrition en milieu
scolaire**

Localisation



Région Analamanga



District d'Ambohidratrimo



District d'Ankazobe

Bénéficiaires

Le projet de cantines scolaires cible environ **1900 enfants** répartis dans 13 établissements scolaires (écoles préscolaires, primaires et collèges) des communes d'Antanetibe-Mahazaza et Fihaonana dans la région d'Analamanga.

Contexte local

Madagascar est classée parmi les pays les plus pauvres du monde avec 75% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2019 (1.90 USD par jour), soit plus de 20 millions de personnes.

La pauvreté, l'insuffisance de nourriture et de soins de santé de qualité, ainsi que l'accès limité à l'eau potable et à l'assainissement, contribuent à la situation.

Ces conditions de vie difficiles sont amplifiées en période de **soudure alimentaire**, c'est-à-dire entre la fin de la réserve du stock de riz et la nouvelle récolte. A Madagascar, cette période se traduit par une pénurie du riz, provoquant ainsi une flambée brutale des prix. De nombreux enfants et jeunes ne mangent qu'une seule fois par jour et sont contraints de trouver un travail journalier pour aider leur famille.

En Analamanga, où se déroule le projet, la situation nutritionnelle des enfants est préoccupante. Selon les données disponibles, 48,4 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de la malnutrition chronique et 5 % souffrent de la malnutrition aiguë, ce qui entraîne des retards de croissance et des problèmes de santé à long terme.

Afin de lutter contre ce phénomène durant cette période cruciale de l'année, et en réponse à une demande locale, UEPLM et son partenaire local Amadea ont initié en 2019 un projet de cantines scolaires dans 13 écoles des communes d'Antanetibe Mahazaza et Fihaonana. Les résultats obtenus chaque année nous ont confortés dans la conviction que la cantine scolaire pouvait être un levier efficace de lutte contre l'absentéisme scolaire en période de soudure alimentaire.

Objectifs

Objectif spécifique 1 (OS1) : Améliorer l'état nutritionnel des enfants et lutter contre l'absentéisme en période de soudure alimentaire

1. Organisation et gestion des cantines par la communauté scolaire
2. Dotation des écoles en équipement de cuisines
3. Approvisionnement des cantines en produits frais favorisant les circuits courts
4. Mise en place d'un suivi des enfants bénéficiaires des cantines

Objectif spécifique 2 : Sensibiliser et éduquer aux bonnes pratiques nutritionnelles et d'hygiène

5. Organisation de séances de sensibilisation à l'hygiène pour les enfants
6. Education nutritionnelle auprès de la communauté



Activités



1. Organisation et gestion des cantines par la communauté scolaire

Au début des cantines, des réunions des parents d'élèves seront organisées pour discuter du fonctionnement des cantines et proposer des outils de gestion. En effet, des **comités de gestion tripartites** (enseignant(e)s, parents et le partenaire Amadea) cogèreront le budget et l'approvisionnement. Des jeunes leaders seront présents et formés au suivi de la gestion des cantines.

Les médecins membres salariés d'Amadea élaboreront les **menus** avec les parents d'élèves.

Les cantines fonctionneront pendant **21 semaines**, afin de subvenir aux besoins des élèves pendant des périodes de soudure de 5 à 6 mois.

2. Dotation des écoles en équipement de cuisines

L'équipe du projet réalisera un recensement des besoins en équipement par école, afin de les doter en **ustensiles de cuisine** (première dotation ou renouvellement) : seaux, plats de services, bassines, marmites, louches, nattes.

Activités

3. Approvisionnement des cantines en produits frais favorisant les circuits courts

Le projet adoptera une **approche de l'alimentation scolaire basée sur les achats locaux (ASBAL)**. Les quantités et l'apport de denrées seront évalués en amont avec les directeurs/rices et enseignant(e)s selon les effectifs de leur établissement. Un budget hebdomadaire sera accordé aux comités de gestion des cantines, qui achèteront les denrées nécessaires à la préparation de repas équilibrés, dans le respect du menu, des quantités et du choix des exploitant(e)s agricoles, eux-mêmes parents d'élèves, afin que tous puissent fournir les denrées selon leur production et ainsi bénéficier d'un revenu supplémentaire.

4. Mise en place d'un suivi des enfants bénéficiaires des cantines

Chaque année au début et à la fin des cantines, l'équipe médicale d'Amadea procèdera à un **suivi nutritionnel des enfants**. Des consultations (IMC, poids, taille, périmètre brachiale) seront réalisées par les médecins dans chaque école auprès des enfants. L'état de la dentition des enfants sera également examiné, cet état ayant des impacts importants sur la nutrition. Les médecins, avec les enseignant(e)s, procèderont également au **déparasitage systématique** de tous les enfants.



Activités

5. Organisation de séances de sensibilisation à l'hygiène pour les enfants

Des **séances de sensibilisation à l'hygiène et l'assainissement** seront organisées auprès des élèves des écoles ciblées.

Les séances seront organisées par les médecins membres d'Amadea, qui utiliseront des outils tels que les **Nutricartes®** ou **Balai Santé®**, qui permettent de provoquer une prise de conscience des dangers d'une mauvaise hygiène et initier des changements de comportements, compatibles avec les budgets modestes et les conditions de vie précaires des familles. Ils s'adressent à un public d'écoliers du primaire et du secondaire, leurs enseignant(e)s et leurs parents.

6. Education nutritionnelle auprès de la communauté

Il est prévu que les enseignant(e)s, les parents responsables de la cantine, des membres des groupements agricoles fournisseurs des cantines et des autorités locales (représentant une cinquantaine de personnes) bénéficient de **séances d'éducation nutritionnelle**, leur permettant par la suite de diffuser les bonnes pratiques aux enfants et à la communauté. Ces séances seront animées par les médecins membres d'Amadea.

Les kits **Nutricartes®** de l'association l'Appel, déjà testés dans la zone et étant d'une grande efficacité, seront utilisés et distribués aux écoles.

La méthode s'appuie sur les connaissances des parents, même partielles, et permet également l'échange entre les participants, encouragés à imaginer, eux-mêmes, de nouvelles pratiques alimentaires et la manière de les mettre en œuvre.



Pérennité du projet



Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet institutionnel visant à contribuer à **garantir le droit à l'alimentation et à la nutrition des enfants à travers une approche communautaire intégrée et multisectorielle, basée sur les ressources locales**. D'une durée de 3 ans, ce projet permettra d'avancer progressivement vers une **pérennisation des cantines et une autonomisation de la communauté scolaire dans leur gestion** : formation agricole pour renforcer les capacités de production des producteurs alimentant les cantines, contribution financière des parents d'élèves, mise en place de jardins potagers et parcelles communautaires etc.

Un **plaidoyer** sera réalisé de manière transversale afin que les autorités locales et régionales intègrent les priorités en termes de sécurité alimentaire, nutrition et droits de l'enfant dans les plans communaux de développement et dans le budget communal, et ce afin que l'action puisse être pérenne à terme.

La mise en œuvre des activités sera directement effectuée par les partenaires du projet et les acteurs responsables (parents, jeunes leaders, enseignant(e)s etc.), et même les enfants, avec l'appui d'UEPLM. Il est donc attendu une **prise d'autonomie progressive** de ces acteurs qui seront amenés au fur et à mesure du projet à assumer pleinement leurs rôles et responsabilités.

La **participation active des jeunes leaders** dans la mise en œuvre des activités, le suivi de proximité et la prise de décision permettra par ailleurs une meilleure représentation des bénéficiaires, et leur transférera des compétences qu'ils pourront par la suite mettre en œuvre pour la **poursuite et le maintien des dynamiques locales lancées dans le cadre du projet**.

Partenaires du projet

AMADEA



Créée en 1986, Amadea est une association française qui s'est donnée pour mission de travailler avec les Malgaches pour lutter contre la pauvreté. Son approche est fondée sur la nécessité d'aider les Malgaches à être les acteurs de leur propre développement. Sa priorité va aux enfants et aux plus démunis.

Ministère de l'Éducation - Autorités locales



Les autorités locales des communes ciblées par le programme sont activement impliquées dans le suivi des activités du programme auquel elles apportent leur soutien, en particulier au sein des écoles





Merci